

Il appartient exclusivement aux gouvernements canadiens de décider comment nous faisons des changements, quand nous ferons des changements et quelles sortes de changements nous apporterons aux systèmes canadiens de gestion forestière. Ce sont là les éléments essentiels coeur de la "souveraineté", c'est-à-dire de notre droit de gérer nos propres ressources forestières. Nous avons veillé à maintenir notre capacité de déterminer chacun de ces éléments, et nous y avons réussi. Seul le calcul de la valeur de tout changement est laissé aux deux gouvernements.

Il est important de se rappeler que la Coalition des producteurs américains de bois d'oeuvre n'est pas partie à cette entente. L'entente est conclue entre les gouvernements souverains du Canada et des États-Unis. Nous respecterons l'esprit et la lettre de l'entente, et nous nous attendons à ce que le Gouvernement américain fasse de même.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1987